

### ■ Cas d'une activité professionnelle inférieure à 6 mois.

Ces personnes sont considérées comme des primo-demandeurs d'emploi. La rémunération mensuelle est d'environ 320,20 €.

Toutes les personnes qui suivent un stage de formation professionnelle sont affiliées à un régime de protection sociale :

- pour les accidents du travail et maladies professionnelles,
- pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales.

### Évaluation d'entrée et validation de projet

Les candidats sont invités à satisfaire à une évaluation d'entrée (prévoir une demi journée) qui comprend une phase écrite et des entretiens.

Les évaluations d'entrée sont organisées chaque mois, de février à octobre 2008.

- **la phase écrite** se propose de vérifier au moyen de quelques tests, si les pré-requis pour la formation envisagée sont suffisants.

#### \* Expression écrite :

- lire et comprendre un texte
- rédiger un message

#### \* Mathématiques

- effectuer des opérations,
- calculer, convertir, résoudre des problèmes simples

Compter environ 2H30 pour l'ensemble

- **les entretiens** ont pour objet d'échanger sur le projet professionnel du candidat et de vérifier son adéquation avec le projet de formation, de poursuivre le repérage des pré-acquis, de préparer le parcours de formation et d'évoquer les aspects administratifs et statutaires.

### Repas et Hébergement

Il est possible de prendre les repas au self-service du Lycée et de loger au C.F.P.P.A. au tarif 2008 suivant :

#### Repas

⇒ déjeuner	4,39 €
⇒ dîner	3,64€

#### Hébergement

Loyer mensuel
(Petit déjeuner compris)
178,00€

Une **caution de garantie**, d'un montant de 75 € vous sera demandé pour la chambre.



### Comment s'inscrire

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès du secrétariat du CFPPA ou sur le site internet  
HTTP : //www.cfppa-angers.com.

### Renseignements et contacts

**C.F.P.P.A du Fresne**

BP. 43627

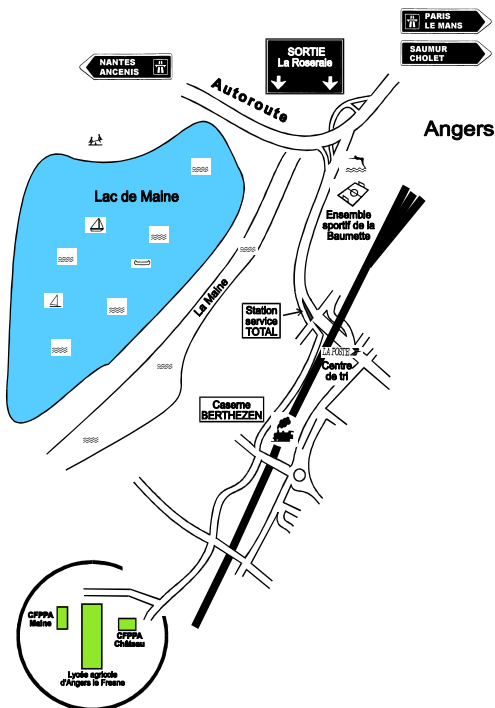
49036 – ANGERS CEDEX

☎ 02 41 68 60 03

☎ 02 41 68 56 62

E-mail : cfppa.angers@educagri.fr

### SITE du Fresne - Plan d'accès



**C.F.P.P.A. LE FRESNE**



## Brevet Professionnel Agricole

Option « Travaux d'Aménagements Paysagers »

Spécialité « Travaux de création et d'entretien »

Ouvrier Hautement qualifié en  
Espace Vert ou Chef d'Entreprise

Centre de **F**ormation **P**rofessionnelle  
et de **P**romotion **A**gricole  
d'Angers Le Fresne



Enseignement agricole  
Formations grandeur nature



Le C.F.P.A. du Fresne organise, avec le concours du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Fonds Social Européen, une formation qualifiante :

**Chef d'Entreprise ou Ouvrier Hautement Qualifié en « Jardins et Espaces Verts »**

Cette formation, est organisée dans le cadre de la **Formation Continue.**

## Objectifs :

### ◆ liés à l'emploi :

☞ **préparer à des emplois qui exigent une qualification professionnelle :**

- ouvrier paysagiste qualifié en entreprise privée
- agent d'entretien ou agent technique des collectivités territoriales,
- technicien vendeur en jardinerie
- moniteur éducateur en espaces verts ...

☞ **créer une entreprise de jardins espaces verts**

### ◆ liés à la qualification :

☞ **assurer une reconnaissance de la qualification par un diplôme de niveau 5 :**

**Le BREVET PROFESSIONNELLE AGRICOLE  
BPA Option « Travaux d'Aménagement Paysagers ».**

Spécialité « Travaux de création et d'entretien »

## Conventionnement :

Cette formation est conventionnée et financée par le **Conseil Régional des Pays de Loire** qui prend en charge :

- les frais de fonctionnement du stage, pour la plus grande part,
- les frais de rémunération et de protection sociale pour une partie des stagiaires.

## Conditions d'admission :

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans,
- justifier d'une pratique professionnelle de 12 mois à temps plein (à la dernière évaluation UC)
- posséder un niveau suffisant apprécié lors de la journée de positionnement
- résider – sauf dérogation – en Pays de Loire, Centre ou Bretagne (*cette dernière condition ne concerne pas les personnes en C.I.F.*)

## Durée et déroulement du stage :

La formation standard, d'une durée totale de 1 115 heures, s'organise à temps plein sur 32 semaines dont 23 semaines au Centre et 9 semaines en entreprise. Le stage se déroulera de :

**Septembre 2009 à mai 2010**



## Structure du diplôme

Le diplôme est divisé en 10 Unités de Contrôle Capitalisables (UC).

Les 10 UC se répartissent en :

- 3 UC Nationales de Qualification générales
- 2 UC d'option
- 3 UC de spécialisation
- 2 UC d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE).

Le **référentiel de la formation** en donne la liste ci-après.

☞ <b>7 UC Nationales de Qualification</b>	
Enseignements Généraux	
UC G1	Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
UC G2	Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
UC G3	Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
Unités Capitalisables d'Options	
UC O1	Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
UC O2	Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage
Unités Capitalisables de Spécialité	
UC S1	Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
UC S2	Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
UC S3	Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité
☞ <b>2 UC d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir des végétaux d'ornement adaptés à un aménagement paysager.</li> </ul>	
<b>et 1. au choix parmi les 3 possibilités suivantes :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'entretien d'un espaces naturel et contribuer à sa valorisation</li> <li>• Intervenir en qualité d'auxiliaire dans un chantier d'élagage ou d'abattage et de soins aux arbres.</li> <li>• Réaliser un chantier d'éléments construits en jardins et espaces verts</li> </ul>	
☞ <b>Module « Techniques de Recherche d'Emploi »</b>	

## Le déroulement s'effectue pas Unités de Formations

- 1 - Communiquer et réagir en situation professionnelle,
  - 2 - Mettre en Œuvre des pratiques professionnelles dans une perspective de développement durable,
  - 3 - Réaliser les travaux de création d'un espace paysager,
  - 4 - Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
  - 5 - Utiliser et réaliser l'entretien courant des matériels et équipements,
  - 6 - Assurer l'entretien d'un espace naturel
- Ou - Intervenir en qualité d'auxiliaire dans un chantier d'élagage ou d'abattage et de soins aux arbres

## Reconnaissance et Validation des Acquis

Les Unités Capitalisables (UC) constitutives du diplôme peuvent s'obtenir :

### ☞ avant ou au début de la formation :

- par V.A.A. (Validation d'Acquis Académiques = équivalence avec un diplôme).
- par V.A.E. (Validation d'Acquis par l'Expérience)
- sur épreuves dites de pré-acquis – si le niveau le permet.

### ☞ en cours et en fin de formation :

- sur épreuves certificatives, pour valider les acquis de la formation.

## Coût de la Formation

### ■ **Cas des personnes en congé-individuel de formation : C.I.F.**

Les frais de formation sont en principe pris en charge par un fonds mutualisateur :

F.A.F.S.E.A., F.A.F.C.A., F.O.N.G.E.C.I.F., etc...

Les personnes concernées doivent, **dès leur inscription**, informer le Centre de leur projet de C.I.F. pour construire la demande de financement. Il en est de même pour les personnes qui sont en reconversion militaire.

### ■ **Cas des autres stagiaires :**

Les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional.

## Rémunérations et Protection Sociale

Les stagiaires bénéficient d'une rémunération qui dépend de la situation antérieure et de l'expérience professionnelle de chacun.

### ■ **Cas d'une pratique professionnelle supérieure à 6 mois.**

Les personnes indemnisées par l'ASSEDIC au titre de l'allocation de base peuvent prétendre à l'A.R.E.F. – **Allocation d'aide au Retour à l'Emploi par la Formation.**

Les autres stagiaires sont pris en charge par le **C.N.A.S.E.A.** sur des crédits mis à disposition par le Conseil Régional des Pays de la Loire (environ 667,02 €).

### ■ **Cas d'une activité professionnelle inférieure à 6 mois.**

Ces personnes sont considérées comme des primo-demandeurs d'emploi. La rémunération mensuelle est d'environ 320,20 €.